



PMO – Le bateau ivre doit rentrer dans le droit chemin

Luxembourg, 21/12/2022

Récemment, certains collègues du PMO ont fait un appel à l'aide anonyme des situations difficiles qu'ils vivent et qui s'accumulent. Cet appel les touche tous mais dans des proportions variées selon les lieux d'affectations et/ou les services impactés par la réorganisation du PMO.

Les Organisations Syndicales et Représentatives (Syndicats) ainsi que le Comité Central du Personnel ont co-signés une note (**jointe**) afin de renforcer la nécessité de remédier aux situations inacceptables et dangereuses décrites.

Lors de la session plénière du Comité Central du personnel (CCP) de décembre, une délégation de collègue du PMO s'est exprimée et a été entendue. Les représentants **Union Syndicale Fédérale** ont proposé et obtenu deux actions de la part du CCP :

- Un nouveau courrier du CCP pour insister sur l'urgence de remédier aux problèmes constatés
- Une demande de rencontre au niveau du cabinet du Commissaire Hahn

Au-delà de ces éléments formels et des demandes déjà formulées (**courrier joint**), l'**Union Syndicale Fédérale** préconise plus précisément une série de mesures pragmatiques qui font sens et qui ont déjà prouvé leur efficacité :

- Une analyse des risques de la situation actuelle au PMO sur base de la **Directive 89/391 – Article 6 paragraphe 1 sur la santé et sécurité au travail** qui prévoit que dans le cadre de ses responsabilités, l'employeur prend les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, y compris les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et des moyens nécessaires. Cette analyse doit se baser principalement sur les risques psychosociaux dans le cadre des différents services du PMO sur base des critères suivantes : organisation du travail, contenu du travail, conditions de travail et relations interpersonnelles.
- La définition d'un plan d'action sur base de l'analyse susmentionnée.
- La création d'une chambre d'écoute paritaire (avec les représentants du personnel) pour les collègues du PMO.
- Un effort d'appui particulier des services sociaux rattachés aux services médicaux des divers lieux d'affectations ou se situe le PMO (certains de ces collègues se sont déjà adressés à ces services). Bien entendu, avec toutes les garanties de confidentialité et de sollicitude requise.

Enfin, l'**Union Syndicale Fédérale** demande à pouvoir rencontrer les autorités compétentes dans les meilleurs délais. Nous ne nous satisferons pas que la période de fin d'année serve d'excuse pour postposer les réponses nécessaires au vu de la durée et de la gravité de ce que nos collègues nous ont reporté. En effet, cette période sera malheureusement pour nos collègues du PMO, une source d'anxiété supplémentaire insupportable. L'Institution doit leur donner un appui et une perspective et ceci sans délai.

Besoin d'aide? Contactez nous:

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

Vos représentants:

BECH et T2: N. MAVRAGANIS, C-A POPESCU A KYRAMARIOS	Gasperich: N. FETTAH-ZAIT C. PALADINO S. KARDARAS P. VAKONDIOS P. ALMA	OP: I. WOLFF, M. COLLIGNON
--	---	----------------------------------



UNION SYNDICALE FEDERALE LUXEMBOURG

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-luxembourg.eu

